



Association canadienne des parcs et des loisirs (ACPL)

Conseil canadien des installations récréatives (CCIR)

Finances – Consultations prébudgétaires de 2016

Février 2016

Résumé

ACPL

L'Association canadienne des parcs et des loisirs (ACPL) est le porte-parole national des avantages qu'offrent les parcs et les loisirs sur la santé et du point de vue social, économique et environnemental.

CCIR

Le Conseil canadien des installations récréatives (CCIR) défend la mise en place d'infrastructures récréatives solides et viables dans les collectivités partout au Canada.

Possibilité

Pour assurer la santé des personnes et la vitalité des collectivités, il est essentiel d'offrir des activités de loisir de grande qualité et accessibles. Tous les Canadiens méritent un accès équitable à ces expériences. Or, de nombreux citoyens ne peuvent profiter des bienfaits que les activités récréatives ont sur la santé et la société, en raison :

1. de la dégradation des infrastructures de sports et de loisirs dans les collectivités canadiennes;
2. du besoin criant, mais insatisfait, de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins d'une population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes* (BRIC) récemment publié souligne le besoin impérieux d'investissements dans les infrastructures pour les installations sportives et récréatives dans les collectivités canadiennes.

Question correspondante du ministre des Finances

Quels besoins en infrastructures peuvent le mieux contribuer à faire croître l'économie, à protéger l'environnement et à respecter vos priorités locales?

Recommandation

L'ACPL et le CCIR recommandent que le gouvernement fédéral s'engage à inclure, dans le budget fédéral de 2016-2017, une enveloppe de 3 milliards de dollars sur les deux prochaines années en vue de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités pour investir dans un programme d'infrastructure qui se consacre expressément aux projets de loisirs et de sports.

Mémoire complet

La possibilité

L'ACPL et le CCIR appuient et font valoir avec enthousiasme l'objectif visant à améliorer la santé physique et mentale des Canadiens en augmentant les niveaux d'activité de loisirs et de sports.

Pour assurer la santé des personnes et la vitalité des collectivités, il est essentiel d'offrir des activités de loisir de grande qualité et accessibles. Tous les Canadiens méritent un accès équitable à ces expériences. Or, de nombreux citoyens ne peuvent profiter des bienfaits que les activités récréatives ont sur la santé et la société, en raison :

- de la dégradation des infrastructures de sports et de loisirs dans les collectivités canadiennes;
- du besoin criant, mais insatisfait, de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins d'une population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Si nous voulons offrir aux Canadiens des occasions de participer à des activités sportives, physiques et récréatives, nous devons également veiller à ce que l'infrastructure voulue soit en place pour qu'ils puissent s'adonner à ces activités. À l'heure actuelle, les infrastructures existantes sont détériorées à un point tel qu'elles empêchent de nombreux Canadiens de prendre part à des activités récréatives et de bénéficier des bienfaits sur la santé et des avantages sociaux qui y sont associés.

Anciens programmes

En avril 2014, le gouvernement a annoncé le Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC), qui met l'accent sur la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité. Or, **les projets d'immobilisations liés aux sports et aux loisirs ne correspondent pas aux catégories de financement du NFCC**. Le budget fédéral comprenait également des ajustements au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, soit l'augmentation de la contribution annuelle allouée aux provinces et aux territoires pour soutenir des projets municipaux, qui est maintenant de 2 milliards de dollars. Dans ce cas, même si les projets liés aux sports et aux loisirs sont admissibles au soutien offert par le Fonds de la taxe sur l'essence, ces projets rivaliseront avec 16 autres catégories de projets demandeurs potentiels, y compris le transport en commun, le traitement des eaux usées, le traitement de l'eau potable, les systèmes énergétiques, les ponts, les routes et les autoroutes, les aéroports, la culture et le tourisme. Tout porte à croire que de nombreuses municipalités alloueront des fonds aux projets de transport en commun ou aux égouts plutôt qu'aux piscines, aux arénas ou aux sentiers.

Dans le budget fédéral de 2015, le gouvernement a annoncé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150. Or, même si les installations de loisirs font partie des projets admissibles, le financement général disponible n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan eu égard aux besoins criants en financement de l'infrastructure pour le sport et les loisirs dans les collectivités.

Le besoin

Les besoins de financement des immobilisations dans le secteur des parcs et des loisirs à travers le Canada appellent désespérément des investissements supplémentaires. Cela a été reconfirmé dans le récent *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes* (BRIC), qui montre que le besoin de tenir compte des infrastructures de parcs et de loisirs est criant. Le BRIC estime qu'il en coûterait 9 milliards de dollars pour remplacer les installations de sport et loisir au Canada qui sont en « mauvais » ou « très mauvais » état et 14 milliards de dollars pour remplacer celles qui sont en état « passable ». Or, si nous agissons maintenant pour réparer les installations qui sont en état « passable », le coût estimé serait de seulement 7 milliards de dollars par opposition aux coûts de remplacement, qui sont estimés à 14 milliards de dollars. Bref, les coûts de réparation estimés des installations de sport et de loisir à l'heure à actuelle sont de 16 milliards de dollars (9 milliards de dollars pour les installations en « mauvais » et « très mauvais » état et 7 milliards de dollars pour les installations en état « passable »). Il est à noter que ce chiffre n'inclut pas les fonds nécessaires à l'aménagement de nouvelles infrastructures de sport et de loisir pour répondre aux besoins de la population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Par conséquent, l'APCL et le CCIR demandent au gouvernement fédéral de faire un investissement considérable dans un fonds d'infrastructure initial qui se consacrerait expressément aux installations de sport et de loisir. Un fonds dédié (dans le cadre de l'affectation de fonds à l'infrastructure sociale) est essentiel, car le passé montre que sans fonds dédié, les besoins en infrastructures de sport et de loisir sont négligés au profit des autres besoins en infrastructures. Une fois de plus, cela est illustré dans le BRIC, où l'on constate que le plus important déficit relatif aux infrastructures est celui des installations de sport et de loisir.

Comme tout investissement dans les infrastructures, l'investissement dans les installations de sport et de loisir comporte des avantages économiques considérables au point de vue de la conception et de l'aménagement. Cela dit, les installations de loisir et de sport créent d'importantes possibilités d'emploi à long terme dans toutes les collectivités rurales et urbaines, en particulier d'importants postes de débutants pour les jeunes.

En outre, il est maintenant indéniable que les gens actifs qui ont un mode de vie sain coûtent moins cher au système de santé et sont des citoyens plus productifs.

L'APCL et le CCIR sont pleinement résolus à collaborer avec le gouvernement pour créer un programme d'infrastructure équitable, efficace et adapté qui contribuera aux objectifs combinés du Cadre pour les loisirs au Canada (2015), de Rapprocher les Canadiens de la nature (2014), de la Politique canadienne du sport (2012), du cadre d'action Freiner l'obésité juvénile (2012), de la Déclaration sur la prévention et la promotion (2010), du document *Le vieillissement en santé au Canada* (2006) et de la Stratégie pancanadienne en matière de modes de vie sains (2005).

La recommandation

L'APCL et le CCIR demandent au gouvernement fédéral de travailler en collaboration (avec les provinces, les territoires et les municipalités) sur un mandat commun en vue d'élaborer immédiatement un programme national spécial pour les infrastructures de sports et de loisirs afin de répondre aux besoins de réparation, de remplacement ou de réhabilitation des installations communautaires partout au Canada.

L'ACPL et le CCIR recommandent que le gouvernement fédéral s'engage à inclure, dans le budget fédéral de 2016-2017, une enveloppe de 3 milliards de dollars sur les deux prochaines années en vue de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités pour investir dans un programme d'infrastructure qui se consacre expressément aux projets de loisirs et de sports.

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, les coûts de réparation et de remplacement des installations de sport et de loisir existantes sont estimés à 16 milliards de dollars. Toutefois, l'APCL et le CCIR comprennent que de multiples demandes au chapitre des infrastructures sont adressées au gouvernement. Ainsi, pour les deux premières années, nous recommandons de mettre l'accent sur le remplacement et la réparation des installations qui sont en « mauvais » ou « très mauvais » état, ce qui, selon le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes*, représente un coût estimé de 9 milliards de dollars, c'est-à-dire 3 milliards de dollars pour chacun des ordres de gouvernement.

Conclusion

La recommandation proposée par l'ACPL et le CCIR concorde fortement avec l'engagement du gouvernement libéral à investir dans l'infrastructure sociale. L'inclusion d'un programme spécial pour les infrastructures communautaires de sports et de loisirs aura des répercussions tangibles et significatives sur la vie des familles dans les collectivités rurales et urbaines du Canada.

L'APCL et le CCIR demandent respectueusement l'occasion de comparaître devant le Comité des finances ou de rencontrer le ministre pour présenter plus de détails sur cette possibilité présentée au gouvernement fédéral d'investir dans la santé des citoyens et des collectivités de partout au Canada.